

# service espaces rencontres

## finalités

Espaces-Rencontres a pour but de :



Maintenir ou rétablir la relation entre l'enfant et le parent avec lequel il ne vit pas.



Permettre à l'enfant de se situer dans son histoire et par rapport à ses origines.



Amener les familles à gérer elles-mêmes le droit aux relations personnelles en dehors du centre.

## Horaire des rencontres

Mercredi 13h00 - 18h00  
Samedi 09h00 - 12h00

## Permanences téléphoniques

du lundi au vendredi  
de 08h00 à 12h00 et  
de 13h00 à 16h30



SERVICE DES  
AFFAIRES SOCIALES

VILLE DE MOUSCRON



Bourgmestre,  
en charge des Affaires Sociales  
Brigitte Aubert

## Lieu

espaces rencontres  
rue Victor Corne, 13 - 7700 Mouscron

## Renseignements et informations

M. Soetens Bruno  
M<sup>me</sup> Van Herzeele Julie

☎ 00 32 (0)56 860 328  
GSM 00 32 (0)493 51 79 57

E-mail : [espaces.rencontres@mouscron.be](mailto:espaces.rencontres@mouscron.be)

## Siège administratif

rue de Courtrai, 63 - 7700 Mouscron  
Ed. resp. : Mme B. Aubert, Bourgmestre.

## ville de Mouscron

rue Victor Corne, 13 - 7700 MOUSCRON  
00 32 (0)56 860 328 - GSM 00 32 (0)493 51 79 57



Service d'aide au lien agréé  
par la Fédération Wallonie-Bruxelles  
par arrêté du 19 juin 2018





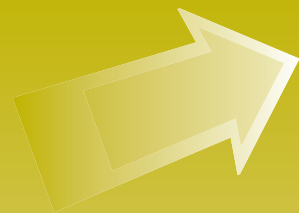
## espaces-rencontres

Est un **service d'accompagnement du droit aux relations personnelles** lorsque celui-ci est interrompu, difficile ou trop conflictuel.

Offre un **lieu neutre** : des enfants et leur père, mère, leurs grands-parents ou toute personne titulaire d'un droit de visite viennent s'y rencontrer.

Est un **service transitoire** à la recherche de solutions satisfaisantes pour tous.

Est composé d'une **équipe de professionnels** qui assurent l'accueil, l'accompagnement et le suivi des rencontres.

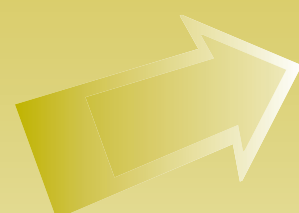


## service espaces rencontres

### intervient sur base :

- d'un jugement (du Tribunal de la Famille);
- d'un accord négocié au service d'Aide à la Jeunesse (SAJ);
- d'une décision du Service de Protection de la Jeunesse (SPJ).

Le parent ayant droit aux relations personnelles devra obligatoirement prendre contact avec le centre au préalable avant toute prise en charge.

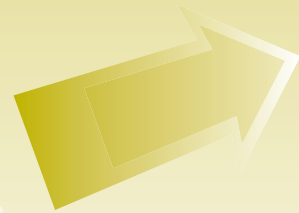


## service espaces rencontres

### intervient aussi

- dans le cadre de demandes spontanées.

Les deux parents devront contacter au préalable le centre.



## service espaces rencontres

### organise

- un **premier entretien individuel** avec chaque partie afin de transmettre les modalités de fonctionnement du service et d'organiser des rencontres;
- **des entretiens d'évolution** à la demande de l'équipe ou des parents.